

DRAAF Nouvelle-Aquitaine

Service Régional de l'Alimentation

Analyse des données de vente de produits phytopharmaceutiques en 2017 dans la région Nouvelle-Aquitaine

En 2017, la quantité totale des ventes de produits phytopharmaceutiques à usage agricole vendue dans la région Nouvelle-Aquitaine s'élève à 27 318 tonnes, en recul de 6,2 % comparativement à 2016. Cette diminution est liée à un recul assez marqué des quantités vendues de fongicides de 7,8 %. Ces produits restent les plus forts contributeurs du total des ventes de produits phytopharmaceutique de la région en représentant 42,8 % du total des ventes. Le recul des ventes s'explique également par un recul de 3,7 % des ventes des herbicides. Il est à noter que les quantités vendues présentées ici ont été corrigées d'erreurs manifestes de déclaration de ventes de molluscicides dans la Vienne. Le gel tardif d'avril 2017, et globalement une pression fongique plus faible en 2017, expliquent, pour partie, cette situation.

Les ventes de produits CMR sont en repli de plus de 14,7 % alors que celles des produits utilisables en agriculture biologique restent assez stables et représentent 15 % des ventes .

Une campagne 2016-2017 chaude et particulièrement sèche.

AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS
AUTREMENT

**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt
Nouvelle-Aquitaine**

Siège : Le Pastel
22, rue des Pénitents Blancs
CS 13916

87039 LIMOGES Cedex 1

Tél : 05 55 12 00 00

Site de Bordeaux :
51, rue Kiéser - CS 31187
33077 BORDEAUX Cedex

Tél : 05 56 00 42 00

Site de Poitiers :
15, rue Arthur Ranc - CS 40537
86020 Poitiers Cedex

Tél : 05 49 03 11 00

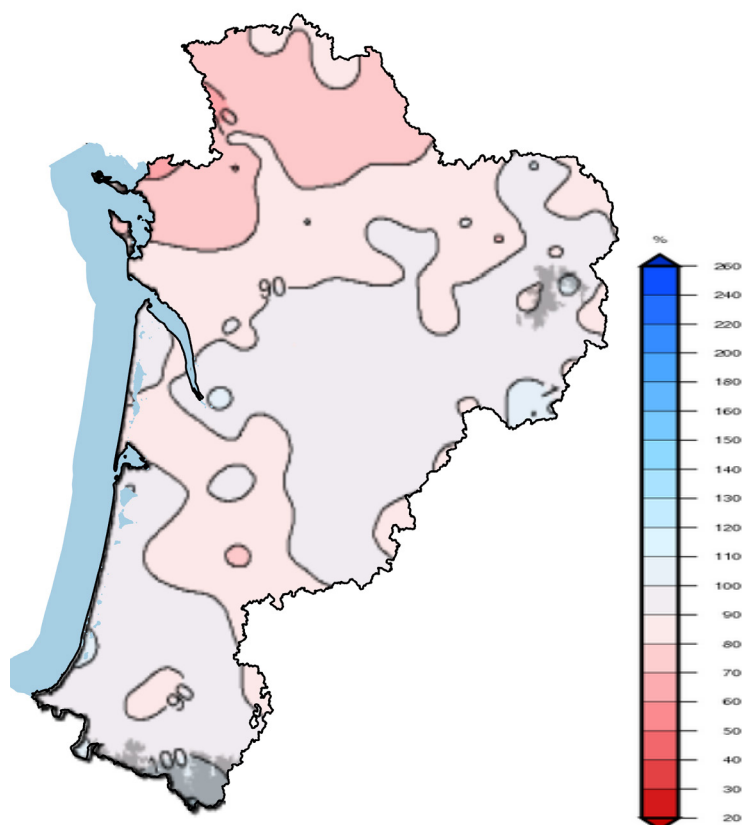
Site internet :

<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

La température moyenne annuelle régionale de 13,3 °C dépasse de 0,6 °C la moyenne trentenaire. L'axe Poitiers-Brive est très nettement concerné, alors que l'écart est nettement plus réduit pour la Creuse.

Le bilan pluviométrique est déficitaire (704 mm en cumulé pour une normale de 873 mm). Les trois départements de la frange littorale nord-ouest (Deux-Sèvres, Charente Maritime et Gironde) sont les plus concernés. Pour les autres départements, si un net déficit a été enregistré en début de campagne, il ne s'est pas creusé davantage par la suite. Les cultures d'été ont ainsi pu profiter de pluies, certes pas toujours très importantes, mais survenant au bon moment et d'un bon ensoleillement.

Rapport entre la hauteur de précipitation de l'année 2017 et la moyenne annuelle de référence (1981-2010)



Source : Météo France

LE CONTEXTE CLIMATIQUE ET SANITAIRE EN 2017

Recul de la surface régionale en céréales, oléagineux et protéagineux ...

La campagne 2016-2017 est marquée par une diminution de la surface régionale totale en céréales, oléagineux et protéagineux (COP) par rapport à 2015-2016 de l'ordre de 4 %. Cette tendance est observée sur l'ensemble de la région mais avec des baisses plus marquées dans les principaux départements producteurs.

En contrepartie, les exploitants de Nouvelle-Aquitaine ont remis principalement en place des prairies temporaires, et de façon plus marginale des prairies artificielles et/ou des jachères. Ils ont également planté des cultures permanentes, vignes et vergers. Quelques cultures spécifiques, pois chiches, lentilles, légumes de plein champ, ont vu leurs surfaces progresser de façon significative, même si ces dernières restent discrètes.

Malgré des conditions climatiques globalement favorables à leur implantation puis à leur levée, toutes les principales cultures d'hiver sont concernées par cette baisse de surface. Le blé tendre perd 4 % et, avec une surface régionale de 515 200 ha, atteint le niveau le plus bas depuis 2010. L'orge d'hiver et le triticale reculent de 9 % et le blé dur, le plus touché, de 16 %. En hausse constante depuis 2013, les surfaces régionales de colza baissent également ; elles s'établissent à 123 500 ha.

Comme pour les cultures d'hiver, les principales cultures de printemps ont connu, dans l'ensemble, des conditions favorables à leur implantation. Les évolutions de surfaces sont plus contrastées. La sole de maïs grain, en recul constant depuis 2014, perd 9 % par rapport à 2015-2016. Les surfaces en soja, multipliées par quatre entre 2008 et 2016, décrochent, elles aussi, quelque peu (- 6 %) mais restent toujours sur un niveau bien supérieur à celui des quinze dernières années.

Seules les surfaces en orges de printemps, sorgho et tournesol progressent par rapport à 2015-2016, respectivement de 55 %, 22 % et 6,5 %.

La campagne de production (octobre 2016 à septembre 2017) a été marquée par un fort déficit hydrique. Sur les douze mois, il manque 170 mm sur une moyenne régionale 1981-2010 de 873 mm. Cet écart aurait pu être bien plus préjudiciable aux rendements des cultures s'il ne s'était pas creusé essentiellement sur quatre mois, octobre et décembre 2016 puis janvier et avril 2017. A ces périodes, les cultures ne sont pas dans les phases les plus importantes de la construction du rendement. Les pluies sont, le plus souvent, arrivées à point nommé même si elles ont été réparties de façon hétérogène sur le territoire. Le sud et l'est de la région ont été plus arrosés. Des gelées tardives arrivées fin avril, parfois intenses, ont, par ailleurs, entraîné localement des dégâts importants notamment sur les blés durs et les orges d'hiver.

Voisins des moyennes quinquennales pour les céréales et les protéagineux, les rendements ont été excellents pour les oléagineux

Les résultats des blés tendres et durs ont régulièrement décroché dans les sols les plus superficiels. Les rendements ont souvent été décevants pour ces deux cultures dans le nord de la région mais ils sont voisins des moyennes quinquennales pour l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Les productions de blé tendre et de blé dur progressent respectivement de + 9 % et + 7,5 % par rapport à la campagne 2015-2016. Les orges d'hiver ont été les plus impactées par l'absence de pluies de fin mars puis d'avril, tout particulièrement dans le nord de la région. La production régionale d'orge d'hiver recule de 7,7 % par rapport à la campagne passée. La qualité des céréales à paille a été très bonne en termes de teneur en protéines et de poids spécifique bien qu'il se soit dégradé en fin de récolte suite aux pluies de début juillet.

Surfaces des principales cultures par département en Nouvelle-Aquitaine en 2016 et 2017

unité : milliers d'ha

	SAU		dont céréales		oléoprot.		Vigne		Légumes		Fruits		Surface tjrs en herbe	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Charente	373,1	372,5	141,0	135,5	48,5	46,3	42,0	42,5	0,4	0,4	1,0	1,2	42,0	42,8
Charente-Maritime	441,2	439,5	215,8	210,9	64,2	62,2	41,0	41,3	1,8	1,8	0,8	0,8	46,0	45,4
Deux-Sèvres	463,0	464,4	184,7	177,7	56,8	57,2	1,0	1,0	2,0	1,8	1,0	1,0	67,5	67,1
Vienne	476,5	475,4	240,1	233,7	83,6	80,1	1,3	1,3	1,8	1,9	0,2	0,2	29,6	29,0
Dordogne	370,3	368,6	80,9	73,4	19,4	19,5	12,1	12,1	1,0	1,1	10,6	10,7	103,9	104,6
Gironde	273,3	271,9	41,9	37,9	6,6	7,4	119,8	119,8	8,1	8,0	1,5	1,8	46,2	46,2
Landes	217,3	216,2	125,5	117,1	14,5	16,7	1,9	1,9	18,6	19,6	1,0	1,1	12,1	11,8
Lot-et-Garonne	290,3	289,7	118,5	110,8	55,9	56,5	6,3	6,3	5,9	6,1	16,1	16,2	23,9	23,6
Pyrénées-Atlantiques	432,7	432,7	97,8	93,9	12,7	15,5	2,7	2,7	2,5	2,8	0,7	0,7	130,5	131,5
Corrèze	239,5	239,0	15,4	14,4	0,4	0,5	0,2	0,2	0,1	0,1	3,8	3,8	156,7	156,2
Creuse	330,4	329,3	38,6	38,1	3,2	2,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	210,5	209,5
Haute-Vienne	321,5	321,0	42,0	41,0	3,1	3,3	0,0	0,0	0,1	0,1	1,1	1,2	115,5	115,0
Nouvelle-Aquitaine	4 229,1	4 220,1	1 342,0	1 284,3	369,0	368,0	228,3	229,1	42,3	43,6	37,9	38,7	984,3	982,5
Nouvelle-Aquit / France (%)	14,5	14,5	14,1	14,1	15,4	15,2	28,9	28,9	20,0	20,1	18,2	18,3	13,8	13,9

Source SAA 2016 semi-définitive et SAA 2017 provisoire

Les colzas ont globalement bien résisté aux manques de précipitations et aux gelées tardives de fin avril. La légère hausse du rendement régional par rapport 2016 ne permet pas de compenser la baisse des surfaces. La production néo-aquitaine recule de 6,2 %. Hormis sur l'extrême nord-est de la région, où les pluies estivales ont été disparates et les rendements hétérogènes, les résultats des cultures de printemps ont été plus que satisfaisants ailleurs. Pour la région, l'ensemble de la production de maïs grain progresse de l'ordre de 15 % par rapport à 2016. Sur tout le territoire, la production de tournesol est la meilleure des quinze dernières années.

Fruits et légumes : des résultats contrastés

Moins affecté par le gel, les vergers de prunes d'ente présentent un bon état sanitaire dans leur ensemble. L'absence d'épisode pluvieux empêche le développement de maladies cryptogamiques. Si les rendements sont plus faibles qu'en 2016, on enregistre une hausse de la production de 14 % par rapport à la moyenne 2012-2016. Pour les pommes les surfaces poursuivent leur repli mais, la production reste conforme à la normale dans le Lot-et-Garonne et la Dordogne malgré localement des dégâts de gel importants. Les rendements du nord de la Dordogne et du Limousin, accusent une baisse plus notable. Les conditions climatiques 2017 ont globalement été peu favorables aux maladies cryptogamiques, exception faites des pluies et de la fraîcheur à la récolte qui ont favorisé les maladies de l'épiderme. Gelées de fin avril et attaques de *Pseudomonas syringae* pv. *actinidiae* (PSA), ont contribué à limiter la production de kiwi en 2017 avec baisses de rendement très variables en fonction des exploitations.

La production de fraises du Sud-Ouest poursuit son développement sous serres (+13 ha) et le renouvellement ou l'amélioration de structures. Les surfaces progressent de 1,2 % pour atteindre 1 025 ha. Les grandes amplitudes thermiques ont fortement pénalisé qualité et la quantité. Il en ressort une baisse de production de l'ordre de 11 % soit 20 300 tonnes. La production de melon en Nouvelle-Aquitaine progresse de 11 % sur des surfaces de 3 960 ha en baisse de 4,5 % par rapport à 2016. 2017 est caractérisée par une forte présence du mildiou et une pression faible de l'oïdium. Les surfaces en carottes sont en repli de 2 %. La production de carotte de primeur est en baisse et celle conservation a été confronté à des problèmes de semis et une forte pression de maladies. La production de tomates en 2017 augmente de 7 % pour atteindre 144 500 tonnes, et les surfaces de l'ordre de 6 % dont 75 % sous serre. Les surfaces de plein air restent stables en 2017.

En viticulture, l'année 2017 a été plus marquée par le gel que par la pression parasitaire

La chute de température jusqu'à -4°C dans la nuit du 27 au 28 avril a durablement impacté le vignoble générant des dégâts d'autant plus importants sur des bourgeons bien développés du fait d'un printemps en avance d'une dizaine de jours. L'événement a fortement impacté le potentiel viticole régional.

Toute l'appellation de Cognac est touchée exception faites de quelques parcelles de la petite bordure côtière ou de hauts coteaux. La récolte 2017 est en repli de 11 % en Charente et de 13 % en Charente-Maritime par rapport à 2016. Les rendements revus à la hausse découlent d'une climatologie favorable en août et septembre.

Le département de la Gironde subit 45 % de baisse par rapport à 2016. La vendange 2017, tous vins confondus, ne dépasse pas les 3,7 millions d'hectolitres. Les vignobles de Bergerac, Duras et des vins du Périgord sont aussi durement touchés. Les deux tiers du vignobles sont peu ou prou impactés, avec des conséquences hétérogènes suivant les appellations. Globalement, les vendanges ont été précoces avec, selon les secteurs, quinze jours à trois semaines d'avance. La météorologie favorable avant la récolte a gonflé les rendements des parcelles non gelées. Le froid du début de saison a été défavorablement au développement de nombreux pathogènes. Sur une large partie du vignoble, les dégâts n'ont pas été notables. Toutefois, on a pu constater localement des dégâts de mildiou, d'eudémis et de pourriture grise. Le millésime 2017 a donc été plus largement impacté par le gel que par les pressions parasitaires à quelques exceptions près.

Méthodologie

La Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques réalisées par les Distributeurs agréés (BNV-D) est une base, gérée par l'Institut National de l'Environnement Industriel et des risques (INERIS), mise en place dans le cadre des dispositions relatives à la redevance pour pollutions diffuses définies par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006. Elle compile l'ensemble des déclarations de ventes réalisées par les distributeurs depuis 2008. La redevance recouvrée auprès des distributeurs agréés, est calculée, d'une part, sur la base de la déclaration annuelle des ventes des distributeurs en application de l'arrêté annuel fixant la liste des substances actives (SA) soumises à la redevance et d'autre part, le taux de redevance (fonction du classement toxicologique des Substances actives).

Les déclarations annuelles s'opérant au plus tard le 31 mars de l'année suivant l'année effective de vente, **les données de ventes d'une année n ne sont pas disponibles avant le 15 décembre de l'année $n+1$.**

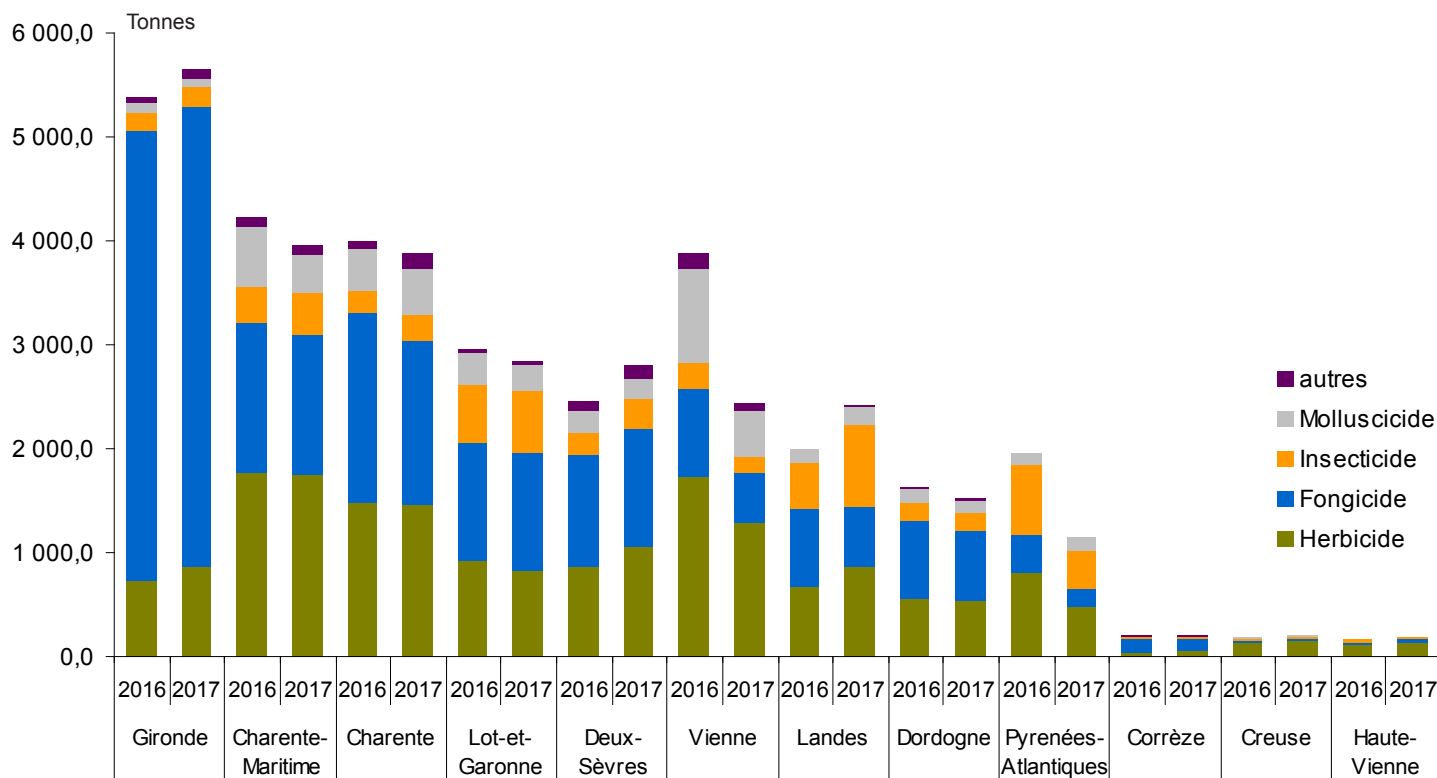
Les ventes sont affectées par distributeur en fonction de leur siège social sans tenir compte de leur zone d'activité qui souvent dépasse les limites départementales. A titre d'exemple, pour des produits utilisés en viticulture, il est estimé que plus de 20 % des ventes réalisées par certains distributeurs girondins concernent des viticulteurs de départements limitrophes comme la Dordogne, la Charente et la Charente-Maritime.

Les quantités de produits vendues au cours d'une campagne sont exprimées en tonnes de produits. Elles peuvent être différentes de celles réellement utilisées en raison de la variation des stocks dans les exploitations (achats réalisés en "morte saison" et utilisés l'année suivante voire deux ans plus tard). Aussi, les ventes régionales de l'année n ne peuvent être totalement assimilées à l'utilisation réelle des produits phytopharmaceutiques par les agriculteurs l'année n .

Les données de ventes permettent une approche soit par spécialité commerciale, soit par substance active sans possibilité d'appréciation précise de la filière d'utilisation. En effet, les autorisations de mise sur le marché de nombreux produits phytopharmaceutiques concernent une large gamme d'usage sur différentes cultures (viticulture, arboriculture, maraîchage..).

En conséquence, **les données de vente ne permettent que de donner des tendances d'utilisation des produits en fonction des caractéristiques agricoles globales d'un département et non d'établir un descriptif détaillé et fiable des utilisations par filière.**

Vente des produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine en 2016 et 2017 par département de vente et catégorie de produits



Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET

État des lieux des ventes de produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine

Comme en 2016, les données de ventes des produits phytopharmaceutiques issues de la base nationale des données de vente distributeurs (BNV-D), sont ici analysées uniquement sous l'angle des quantités de spécialités commerciales vendues. L'analyse ne concerne pas les quantités de substances actives contenues dans ces produits. L'interprétation se fait globalement sur l'ensemble des filières de Nouvelle-Aquitaine par type de produits, comme herbicides, fongicides ou insecticides. La BNV-D ne permet pas de différencier par culture les utilisations de produits qui peuvent être autorisés pour des usages divers et différentes cultures. Les données ont été croisées avec celles d'autres sources de données disponibles, notamment celle de l'union européenne, pesticide-database, et celle de l'Anses E-phy-anses.

Une certaine stabilité des ventes de produits phytopharmaceutiques avec quelques différences selon les départements :

Les ventes par département :

La Gironde, avec 20,6 % des quantités totales de produits, reste au premier rang des volumes de ventes suivie de la Charente-Maritime et de la Charente qui regroupent respectivement 14,5 et 14,2 %. Ces trois départements qui sont à forte vocation viticole restent, comme en 2016, en tête du classement.

Dans les départements présentant un profil de cultures diversifiées, la part des ventes est de l'ordre de 10 %. Elle est de 10,3 % dans le Lot-et-Garonne, 10,2 % dans les Deux Sèvres et de 8,9 % dans les Landes.

Dans les départements de polyculture élevage comme la Vienne, la Dordogne et les Pyrénées-Atlantiques, la part des ventes est respectivement de 8,9 %, 5,5 % et 4,2 %.

Les trois départements du Limousin qui ont une vocation principale d'élevage, Creuse, Corrèze et Haute-Vienne restent, quant à eux, en queue du classement en regroupant moins de 1 % des ventes avec respectivement 0,77 % et 0,73 % du total des ventes de la région.

Les évolutions par département :

Le total des quantités de produits phytopharmaceutiques vendues recule dans 7 départements, Charente (- 2,9 %), Charente-Maritime (- 6,3 %), Dordogne (- 7 %), Lot et Garonne (- 3,8 %), Pyrénées-Atlantiques (- 41 %) et Vienne (- 37,2 %). Il progresse dans les 5 autres ; Landes (+ 21,2 %), Deux Sèvres (+ 14,4 %), Gironde (+ 4,8 %), Creuse (+ 12 %), et Haute Vienne (+ 14,2 %). En Corrèze les volumes de ventes restent stables.

Les évolutions des ventes en Creuse et Haute Vienne sont à relativiser compte tenu de la faiblesse des volumes de produits en jeu.

La réduction des ventes en Charente et Charente-Maritime est à relier avec une plus faible pression des maladies fongiques en 2017 ainsi que probablement aux effets du gel tardif qui a conduit à une réduction des surfaces viticoles à protéger. Une situation similaire est valable pour la Dordogne. Dans les Pyrénées-Atlantiques, le phénomène de réduction est à corréliser à une évolution des assolements qui conduit à une réduction des surfaces de culture du maïs.

Une augmentation des ventes est toutefois observée dans 5 départements. L'augmentation dans les Landes porte à la fois sur les herbicides et les insecticides. Cette dernière s'explique par une pression sésamie plus forte en 2017 qu'en 2016. Le constat est le même à un degré moindre dans les Deux-Sèvres, et s'explique par une plus forte pression des ravageurs en grandes cultures.

Vente des produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine en 2016 et 2017

unités : tonnes

	Ensemble des produits		Herbicides		Fongicides		Insecticides		Molluscicides		Autres produits*	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Charente	3 998	3 882	1 490	1 464	1 813	1 579	214	252	400	442	80	145
Charente-Maritime	4 236	3 968	1 773	1 756	1 442	1 331	341	410	587	375	93	96
Corrèze	211	211	45	50	132	122	19	25	1	1	14	13
Creuse	188	211	129	151	31	31	14	15	12	13	2	2
Dordogne	1 641	1 523	562	545	743	663	182	180	136	116	18	19
Gironde	5 388	5 645	738	861	4 319	4 430	182	187	85	87	63	80
Landes	2 005	2 431	665	856	751	595	441	772	141	173	8	35
Lot-et-Garonne	2 956	2 843	931	832	1 135	1 127	546	604	303	246	41	34
Pyrénées-Atlantiques	1 960	1 156	803	482	379	178	655	350	116	141	6	5
Deux-Sèvres	2 453	2 805	874	1 063	1 061	1 131	210	292	225	180	83	139
Vienne	3 891	2 443	1 738	1 298	847	476	242	145	904	438	159	87
Haute-Vienne	175	199	114	135	31	29	20	22	8	9	2	4
Nouvelle-Aquitaine	29 100	27 318	9 862	9 492	12 685	11 692	3 066	3 254	2 918	2 221	569	660

* Autres produits = Acaricides, nématicides, régulateurs de croissance, adjuvants, désinfectants, phéromones, répulsifs

source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET

En Gironde, l'augmentation porte majoritairement sur les herbicides qui ont sans doute été un peu plus utilisés pour limiter les effets du gel prévu en avril, et les fongicides du fait de la pression du mildiou et de la pourriture grise qui était sectoriellement importante en 2017. Pour la Creuse et la Corrèze l'augmentation porte sur des quantités très faibles.

Analyse de la répartition des ventes en 2017 en Nouvelle-Aquitaine par catégorie de produits :

La part des fongicides diminue de 7,8 % par rapport à l'année 2016.

Les fongicides restent la catégorie de produits phytopharmaceutiques représentant la part la plus importante des quantités de produits vendus en Nouvelle Aquitaine en 2017.

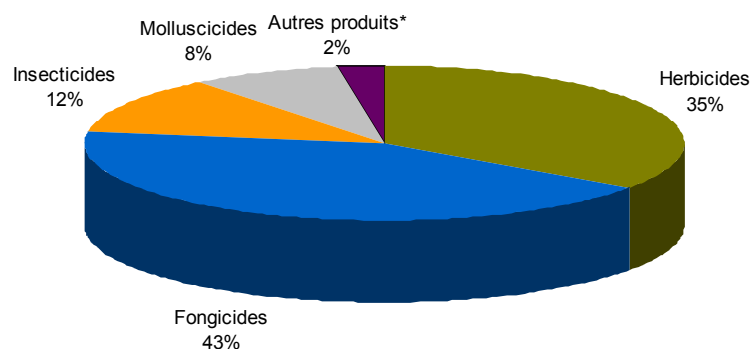
Ils représentent 42,8 % des volumes vendus contre 34,7 % pour les herbicides et 11,9 % pour les insecticides. Ils sont néanmoins en recul de 7,8 % par rapport à 2016 du fait, d'une part, des effets du gel tardif et, d'autre part, une relative faible pression des maladies fongiques en 2017.

Cette évolution à la baisse des fongicides est générale à tous les départements de la région exception faite de la Gironde et des Deux Sèvres où ils progressent respectivement de +111 tonnes et +70 tonnes.

La réduction des quantités de fongicides vendus est particulièrement forte dans la Vienne (-371 tonnes), les Pyrénées-Atlantiques (-201 tonnes) et les Landes (-156 tonnes). Sans surprise, dans les départements où la culture de la vigne est prépondérante, les quantités de fongicides restent importantes. Ainsi, 37,8 % des fongicides sont vendus en Gironde, 13,5 % en Charente et 11,3 % en Charente-Maritime. Ces trois départements regroupent plus de 60 % des quantités totales de fongicides vendus dans la région. Viennent ensuite les départements du Lot-et-Garonne et des Deux-Sèvres qui représentent chacun 9,6 % des ventes de fongicides du fait d'un poids significatif de l'arboriculture qui nécessite des traitements en nombre important.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Vente de produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine en 2017 par catégorie de produits



Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET

Le climat océanique de Nouvelle-Aquitaine, favorable au développement de maladies fongiques comme le mildiou ou l'oïdium pour la vigne, la tavelure pour l'arboriculture, et la septoriose pour les céréales, explique cette situation. Ces maladies sont très préjudiciables aux rendements des cultures et nécessitent donc une protection sur une période de temps assez longue dans l'année.

Il est à noter que les quantités de fongicides à base de diverses formes de cuivre ou à base de soufre correspondent à plus de 33,4 % du total des quantités totales de fongicides vendus. Les fongicides à base de phosphonates, qui sont classés comme produits de biocontrôle, correspondent à 966 tonnes et sont en progression de 4 % par rapport à 2016.

Les herbicides en léger repli également de 3,75 % par rapport à l'année 2016.

Les herbicides suivent une évolution similaire. Ils sont en recul de 3,75 % par rapport à 2016. Ils constituent le deuxième poste des ventes de produits phytopharmaceutiques dans la région en 2017, avec 9 492 tonnes, soit 34,7 % des ventes contre 34 % en 2016.

Cette tendance est dans la continuité de la baisse observée ces dernières années. Le niveau de réduction est plus marqué dans les Pyrénées-Atlantiques et la Vienne, en particulier du fait d'une diversification des grandes cultures laissant une moindre part à la culture du maïs. Les départements de la Gironde, des Deux-Sèvres et des Landes font exception à la règle avec une évolution à la hausse des ventes d'herbicides. L'anticipation des conséquences du gel sur vigne, le retrait de certaines substances actives, la diversification des cultures, la destruction chimique des couverts végétaux, du fait des conditions pluvieuses de mars et mai, expliquent cette évolution.

Les herbicides à base de glyphosate, enregistrent une augmentation de 3,4 % des quantités vendues en 2017 sur l'ensemble de la région. Cette progression est plus marquée en Gironde, dans les Landes et dans les Deux-Sèvres. Ces herbicides représentent un total de 3 559 tonnes soit 37,5 % du total des ventes d'herbicides en Nouvelle-Aquitaine. Ces herbicides ont été notamment utilisés pour le désherbage sous les rangs des vignes et pour la gestion des couverts végétaux. Plus de 85 % (source Agreste 2012) des parcelles viticoles sont enherbées dans l'inter-rang (enherbement naturel, semé ou couverts végétaux). La situation est un peu similaire en arboriculture avec un enherbement très important des inter-rangs.

Une augmentation de l'utilisation des insecticides (+6,1 %).

Les insecticides, molluscicides, et «autres produits» représentent de l'ordre de 22 % du total des quantités de produits

phytopharmaceutiques vendues en Nouvelle-Aquitaine. En 2017, les quantités de ces produits reculent de 6,3 % par rapport à 2016. Cependant, les quantités d'insecticides sont en hausse de 6,1 % en 2017 du fait des conditions météorologiques qui ont été favorables au développement des insectes ravageurs des cultures comme les pucerons sur céréales, les thrips sur fraise, la pyrale et la sésamie sur maïs, les altises et les charançons sur colza et les vers de grappe sur vigne.

Les conditions climatiques n'ont en revanche pas favorisé le développement des escargots et des limaces, ce qui conduit à une relative faiblesse des quantités de molluscicides vendues en 2017 (2 221 tonnes).

Les quantités des «autres produits» ont progressé en 2017 de 90 tonnes, soit une augmentation de 15,8 %. Dans ce registre, les ventes de phéromones progressent de 116 % du fait de l'extension des stratégies de protection des cultures viticole et arboricole par confusion sexuelle. Les ventes de régulateurs de croissance, quant à elles, progressent légèrement (3 %) alors que celles des répulsifs reculent.

La part des ventes en fonction du classement toxicologique des produits en Nouvelle-Aquitaine :

L'analyse des ventes selon la classification toxicologique des produits est conduite en considérant le classement toxique (T), très toxique (T+) ou cancérigène (C), mutagène (M) ou toxique pour la reproduction (R) de la spécialité commerciale (Cf définitions dans l'encadré ci-dessous).

CMR, T, T+ **Les Cancérogènes (C)** sont des substances et mélanges qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent provoquer un cancer ou en augmenter la fréquence.

Les Mutagènes (M) sont des substances et mélanges qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent produire des défauts génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence.

Les Toxiques pour la reproduction (R) sont des substances et mélanges qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent porter atteinte aux fonctions sexuelles et capacités reproductives des êtres humains ou produire ou augmenter la fréquence d'effets nocifs non héréditaires sur leurs descendants. La classification des molécules et mélanges se base sur leurs propriétés toxicologiques aussi bien les effets aigus (à court terme) et chroniques (à long terme) considérés

sous l'angle d'une exposition unique ou d'expositions répétées ou prolongées. Elle repose sur des règles harmonisées applicables à toutes substances et pas seulement phytopharmaceutiques, telles que fixées en application de la réglementation applicable dans l'Union européenne dite «règlement CLP».

Ce règlement CLP établit les différentes catégories de danger qui définissent le niveau de preuve de l'effet CMR observé. Sont ainsi définis deux catégories, la catégorie 1, qui se subdivise dans les 2 sous catégories 1A et 1B, et la catégorie 2. La catégorie 1 regroupe des substances ou mélanges dont l'effet sur la santé est avéré ou pour lesquels il existe une forte présomption. Le classement dans cette catégorie s'appuie sur des données issues d'études sur l'homme ou l'animal mettant en évidence des résultats probants ou des liens de causalité avérés.

Pour la catégorie 2, l'effet sur la santé de la substance ou du mélange est considéré comme possible mais les études disponibles sont insuffisantes pour permettre d'écarter formellement un classement dans la catégorie 1. Les produits C, M ou R de catégorie 1 mentionne sur leur étiquetage le terme DANGER couplé aux phrases de risque H340, H350 ou H360. Les produits C, M ou R de catégorie 2 mentionne sur leur étiquetage le terme ATTENTION couplé aux phrases de risques H341, H351, H361 ou H362. Un mélange est classé comme cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2 s'il contient une substance classée cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2 à une concentration égale ou supérieure à un seuil de concentration fixé le règlement CLP.

En 2017, les quantités de produits phytopharmaceutiques vendues présentant un classement dit CMR (de catégorie 1 ou 2), T, T+ représentent 4 134 tonnes. Dans cette rubrique, les produits présentant une classification (CMR) de catégorie 1 représentent 197 tonnes (en réduction de 28 % soit 4,7 % de la totalité des produits classés CMR, T, T+ et 0,7 % de la totalité des ventes de produits phytopharmaceutiques de la région Nouvelle-Aquitaine).

Dans la rubrique générale (CMR) de catégorie 1, on ne trouve

que des produits classés reprotoxiques (R) de catégorie 1 et aucun produit classé cancérigène de catégorie 1 (C1) ou classé mutagène de catégorie 1 (M1).

Parmi les produits à base d'une substance classée R1, on trouve des produits R1A et des R1B.

Les produits présentant une classification (CMR) de catégorie 2 quant à eux représentent 3 768 tonnes, soit 91 % des produits classés CMR, T, T+ et 13,7 % de la totalité des ventes de produits.

Vente des PPP en Nouvelle-Aquitaine en 2016 et 2017

Ensemble des produits et produits classés CMR, T ou T+

unités : tonnes, %

	Vente 2016			Vente 2017		
	Total des ventes de PPP (tonnes)	Dont produits classés CMR, T ou T+ (tonnes)	Part des produits classés CMR, T ou T+ dans les ventes de PPP (%)	Total des ventes de PPP (tonnes)	Dont produits classés CMR, T ou T+ (tonnes)	Part des produits classés CMR, T ou T+ dans les ventes de PPP (%)
Charente	3 998	815,7	20,4	3 882	710,9	18,3
Charente-Maritime	4 236	814,6	19,2	3 968	753,9	19,0
Corrèze	211	51,2	24,3	211	57,2	27,1
Creuse	188	31,3	16,7	211	23,9	11,3
Dordogne	1 641	237,7	14,5	1 523	207,8	13,6
Gironde	5 388	845,4	15,7	5 645	674,3	11,9
Landes	2 005	106,5	5,3	2 431	164,1	6,7
Lot-et-Garonne	2 956	467,0	15,8	2 843	456,7	16,1
Pyrénées-Atlantiques	1 960	180,5	9,2	1 156	65,6	5,7
Deux-Sèvres	2 453	575,0	23,4	2 805	607,4	21,7
Vienne	3 891	699,9	18,0	2 443	394,0	16,1
Haute-Vienne	175	21,1	12,1	199	18,3	9,2
Nouvelle-Aquitaine	29 100	4 845,7	16,7	27 318	4 134,1	15,1

Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET

Les ventes de produits CMR, T, T+ sont en 2017 en recul de 14,7 % par rapport à 2016. Les parts départementales de ces produits les plus importantes sont dans les départements de la Corrèze (27 %), des Deux-Sèvres (21,7 %), de Charente, Charente-Maritime (18 et 19%), du Lot-et-Garonne et de la Vienne (16,1 %), de la Dordogne (13,6 %), de Gironde (11,9 %) et de la Creuse (11,3 %). Dans les autres départements, ils représentent moins de 10 % des volumes de ventes du département. On note que dans les départements de la Creuse et la Corrèze où les volumes de ventes sont faibles la part de produits classés est significative et supérieure respectivement à 10 et 20 %. Ils représentent de l'ordre de 15,1 % du volume total des ventes contre 16,7 % en 2016. Dans tous les départements, les quantités de ce type de produits sont en recul, exception faite, des Landes et des Deux-Sèvres où ils progressent. Elles reculent de 2,2 % dans le Lot-et-Garonne, de 12,8 % en Charente, de **20 % en Gironde**, de 43,7 % dans la Vienne et de 63,7 % dans les Pyrénées-Atlantiques. 74,5 % de ces produits correspondent à des fongicides, 21 % à des herbicides, 2,4 % à des insecticides et 0,9 % à des nématicides.

La réduction des quantités vendues des produits CMR, T, T+ peut s'expliquer par le retrait du marché des substances actives les plus préoccupantes et, par voie de conséquence, des produits qui les contiennent. Elle peut aussi s'expliquer par la tendance assez générale à l'évitement par les agriculteurs de ce type de produit, soit par conviction soit pour respecter les cahiers des charges de la grande distribution et des acheteurs qui bannissent ces produits. Toutefois, face à de fortes pressions de certaines maladies fongiques dans le contexte climatique évoqué plus haut, il s'avère parfois nécessaire de recourir à une protection des cultures plus forte conférée par ce type de substance active à effet souvent curatif notamment en viticulture (mildiou et oidium), en arboriculture (tavelure sur pommier et rouille sur prunier) et grandes cultures (septoriose et heminthosporiose).

Les produits fongicides classés CMR, généralement très efficaces, représentent de l'ordre de 26 % de la totalité des fongicides vendus, néanmoins la part de ces produits est en recul de 17,69 % comparativement à 2016. Ces évolutions sont constatées dans la plupart des départements, mise à part les Deux-Sèvres, les Landes et la Corrèze. Si on a la même tendance en ce qui concerne les herbicides, la Gironde, les Landes et les Deux-Sèvres constituent des contre-exemples avec une légère augmentation des CMR herbicides notamment en cultures industrielles et grandes cultures du fait des inversions de flore et des apparitions de résistances.

Les évolutions des nématicides et insecticides CMR sont non analysables compte tenu des faibles quantités en jeu qui peuvent évoluer du simple au double du fait d'un seul traitement dans un département.



©Pascal Xicluna/Min.agri.fr

Les produits de biocontrôle et produits utilisables en agriculture biologique représentent 16,4 % :

La part des ventes de produits utilisables en agriculture biologique et de biocontrôle correspond à 4 481 tonnes soit 16,4 % du total des produits phytopharmaceutiques vendus. Cette catégorie de produits accuse en 2017 un léger recul de 2,6 % par rapport à 2016 exception faite et notable pour la Gironde qui fait presque la moitié des ventes de ces produits et dans une moindre mesure le Lot-et-Garonne. Les parts des ventes départementales de ces produits sont les plus importantes en Gironde (35,8 %), en Corrèze (32,6 %) et dans le Lot-et-Garonne (24,9 %).

Dans ce registre, ces produits correspondent principalement à des fongicides. Ils représentent en effet 87,3 % du total des produits utilisables en agriculture biologique et de biocontrôle.

On trouve notamment dans cette catégorie des fongicides à base de soufre ou de cuivre qui correspondent à des produits utilisés souvent à fort grammage. Les produits à base de cuivre et de soufre représentent 14,3 % du total des ventes des produits

phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine.

Les ventes des produits à base de cuivre et de soufre sont en recul en 2017 respectivement de 6,7 et 6,3 %. Cette situation s'explique notamment par le recul des surfaces viticoles à traiter consécutivement aux dégâts du gel du printemps 2017.

La Gironde, à elle seule, utilise 54,6 % des fongicides à base de soufre et 43,4 % des fongicides à base de cuivre. Les ventes de ce type de fongicides sont moindres dans les départements charentais avec 29,6 % pour les fongicides à base de cuivre et seulement 16,5 % pour ceux à base soufre.

Cette différence entre les vignobles bordelais et de Cognac s'explique par le fait que les traitements contre l'oïdium en utilisant des produits à base de soufre doivent s'arrêter plus tôt dans l'année sur le cépage de l'Ugni Blanc afin d'éviter des problèmes organoleptiques à la distillation du cognac.

Il est à noter que les quantités vendues de fongicides à base de soufre ou de cuivre ne peuvent être corrélées à la progression de la viticulture agri biologique, ces produits étant aussi bien utilisés en viticulture conventionnelle qu'en bio.

Vente des PPP en Nouvelle-Aquitaine en 2016 et 2017
Ensemble des produits et produits autorisés en agriculture biologique

unités : tonnes, %

	Vente 2016			Vente 2017		
	Total des ventes de PPP (tonnes)	Dont produits autorisés en agriculture bio (tonnes)	Part des produits autorisés en agriculture bio dans les ventes de PPP (%)	Total des ventes de PPP (tonnes)	Dont produits autorisés en agriculture bio (tonnes)	Part des produits autorisés en agriculture bio dans les ventes de PPP (%)
Charente	3 998	544,7	13,6	3 882	446,8	11,5
Charente-Maritime	4 236	448,5	10,6	3 968	397,9	10,0
Corrèze	211	71,4	33,8	211	68,8	32,6
Creuse	188	3,8	2,0	211	2,1	1,0
Dordogne	1 641	301,4	18,4	1 523	281,6	18,5
Gironde	5 388	1 894,9	35,2	5 645	2 020,6	35,8
Landes	2 005	67,2	3,4	2 431	69,9	2,9
Lot-et-Garonne	2 956	649,8	22,0	2 843	708,6	24,9
Pyrénées-Atlantiques	1 960	157,0	8,0	1 156	93,5	8,1
Deux-Sèvres	2 453	249,6	10,2	2 805	269,9	9,6
Vienne	3 891	205,9	5,3	2 443	118,4	4,8
Haute-Vienne	175	7,0	4,0	199	3,7	1,8
Nouvelle-Aquitaine	29 100	4 601,0	15,8	27 318	4 481,8	16,4

Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET